

La g@zette

du Valbonnais

N° 119 – Novembre 2017

Valjouffrey : à la recherche du col *Segoin*



Il relie « *la vallée de la Bonne avec la Salette, en suivant le vallon de Préclos* » photo **Pierrette Roux**

Le col (de) *Segoin* en Valjouffrey ou sur le territoire d'Ornon ?

Dans son ouvrage « Les Alleman de Valbonnais » paru en 1939 à Grenoble à l'imprimerie Allier père & fils, Charles Freynet écrit qu'en 1202 « *Eudes III avait donné en fief franc à sa fille et à son gendre des biens en Valbonnais, depuis le pont de Royson jusqu'au col de Segoin (note 5)* ». A la page 128, la note 5 est sans ambiguïté : « - *Le col de Ségoïn est situé au-dessus du hameau de ce nom en Valjouffrey ; il fait communiquer la vallée de la Bonne avec la Salette, en suivant le vallon de Préclos (bibl. Gren., 7906, vol. 384, p.37). Toutefois, par suite d'une erreur, un albergement du 1^{er} mai 1319 (Inv. De la Chambre des comptes, p. 2926) mentionne, près de ce col, des terres sur la paroisse d'Ornon, et un autre acte de la même année (Reg., 20378) assigne l'emplacement du col de ségoïn sur le territoire d'Ornon* ». Et Charles Freynet de rendre hommage à sa vérité : « *Les possessions des Alleman du côté de l'Oisans, ne sont généralement pas limitées sur le col d'Ornon, mais à Saint-Laurent-du-Lac [NDLR : aujourd'hui Bourg d'Oisans]* ».



Le col (de) Segoin est aujourd'hui dénommé sur la carte IGN : col des Prés clos ou col de la Pale (altitude : 1974 m). Il faut dire aussi que l'accent aigu posé par Charles Freynet sur le e de *segoin* (« *col de Ségoïn* ») résulte peut-être de l'attraction du nom du hameau de Valjouffrey, *les Ségoïns* ou *Ségouïns*.

Le Regestre Dauphinois, répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, par le chanoine Ulysse Chevalier (1913) note dans son tome II, sous le N° 10195, en date du 26 octobre 1264 : « *Aimard Boniface donne à Odon Allemand, seigneur de Champ, tout ce qu'il possédait aux paroisses de Siévoz, Valbonnais, Entraigues, Le Périer, Valjouffrey, Piro et Chantelouve jusqu'au Col de Segoin...* ». La construction de cette phrase est très curieuse : la paroisse du Périer (Piro ?) est citée deux fois et le col de Segoin semble plutôt rattaché à Chantelouve qu'à Valjouffrey. Il faudrait sans doute consulter et transcrire le document original (Grenoble, Inventaire Graisivaudan, U, 250). L'inventaire Marcellier, citant lui aussi plusieurs fois ce col aux XIII^e et XIV^e siècles, confirme la structure et le sens de cette phrase.

Dans le tome III du même Regestre Dauphinois, sous le N° 13750, en date du 23 septembre 1290 nous lisons : « *Reconnaissance en faveur d'Odon Allemand, seigneur de Valbonnais (Champ) par Pierre Bothon, de ce qu'il tenait aux paroisses de Chantelouve, Entraigues, Valjouffrey, Valbonnais, Le Périer et Siévoz, depuis Segoin jusqu'au pont de Roison* ».

Avant de poursuivre son enquête, l'historien local est en proie au doute...

Une assemblée de la communauté de Valbonnais : 25 avril 1691

Découvertes par mon ami Christian Beaume aux Archives départementales de l'Isère ou extraites de vieux papiers familiaux, de véritables pépites attisent notre curiosité.



*Du vingt cinquieme jour du mois d'avril
valbonnais place publique acoustumee a faire affaires
et par devant nous louis poncet lieutenant du chatelain au
mandement du dit valbonnais escrit le greffier de la chatellenie a
comparu anthoine louis consul moderne de la communaute du dit
valbonnais lequel a remonstre que du jourdhui il vient
un ordre de monseigneur de saint andre premier presidant au parlement
pourtant que la communaute est obligee de fournir neuf hommes
quy seront nommes parmy les habitans anciens catholiques
de la dite communaute tous de garsons sy faire ce peut et en aage
de porter les armes ausquels il faut payer la meme solde
quon payoit aux autres soldats de millice et leur fournir des
epees sainturons et fuzils sils nen ont pas eux et faire en sorte
quils soient en estat de marche au douzieme de may prochain
a peine de desobeysance et den respondre en leur propre et
... non et de tous les domages que la communaute en pouroit
souffrir. (Transcription ligne par ligne par Christian Beaume)*

Chantelouve : Marcel Vieux, généalogiste et historien local, a transcrit entre 1990 et 1991 un précieux témoignage de la vie de nos aïeux sur la commune de Chantelouve, relaté par Jean Joubert-Ainarde, maire pendant une vingtaine d'années. Le document original émanait d'Etienne Bos du Périer et a été écrit au début du XIX^e siècle. Nous avons commencé sa publication dans notre N°106. Voici la suite...

P.55.

qui est celui de se permettre sans nécessité de rasser et repasser a travers des prairies qui longent le grand chemin, avec jument, coubles, ou autres bêtes de somes chargées ou montées, il est tems de surprendre cet abus même pour les gens a pieds.

Les marchands forains venant ou allant au Bourgeoisans conduisant des bestiaux de menu pieds ou autres, ne doivent pas les laisser dévier du chemin, ce dernier délit lorsqu'il est commis volontairement ne doit pas être pardonné .

Il en est de même de ceux qui se permettent de couper indifféremment des fayards partout où ils en trouvent propres a faire des dessous de traineaux que nous appellont en terre de pays layons: cette voie de fait bien caractérisée se pratique impunément le garde ne s'oppose jamais a cet abus qui se pa sit le plus revoltant de tous.

Il serait encore à désirer que sitot après que toutes les prairies soient fauchées l'usage abusif de laisser dépaître indistinctement partout fut supprimé, il en résulterait un avantage considérable, chaque propriétaire en proportion de ses possessions aurait la faculté de profiter seul du regain qui lui conviendrait infiniment pour le pacquage de ses bestiaux aumales, lorsque dans l'arrière saison il irait faire de la feuille, ou pour charreyer sa rame et indépendamment de cette ressource ses prairies en vaudraient bien d'avantage .

Pour finir d'indiquer la tache du garde

P.56.

Il faut qu'il verbalise contre ceux qui gardent a piquet planté des troupeaux de bestiaux de menu-pieds partout le col, sous prétexte que c'est l'arrière saison comme si l'on n'était pas toujours le maître de sa propriété, cet abus ne doit pas non plus subsister et tout le monde doit savoir qu'il nuit considérablement .

Par tous ces motifs chacun a le droit seul de se prévaloir de toutes les productions de son sol, sauf des feuilles mortes dont l'usage de tous tems immémorés à permis a quiconque veut en rasser a l'aut mne seulement attendu que dans toute autre saison on ne pourrait pas les rasser sans nuire au propriétaire au lieu que l'autcome si personne ne les balayées et qu'elles hivernassent sur place elles nuiraient elles memes a la prairie parce que la neige les les affaicit les unea sur les autres au point qu'elles deviennent comme mastiquées et forment un plancher impénétrable a l'herbes.

Elles présentent encore un autre inconvénient qui est d'oter le fil de la faux qui ne peut ensuite couper les herbes qui croissent parvis elles en un mot les propriétaires ne doivent pas empêcher a qui que ce soit de prendre les feuilles mortes .

Ainsi finit les abus du coldornon .

P. 57.

Le Coldornon d'après ce que les ancêtres nous ont transmis verbalement, est très ancien et paraît avoir existé avant Chantelouve, et était autrefois habité, on remarque encore aujourd'hui les vestiges d'un village par une infinité de chazents situés dans la prairie des S^r JOUBERT appelée avec raison aux granges les vestiges dont s'agit, annoncent avec évidence que ce village était composé d'environ trente habitations .

Il existe également dans un des prés de Martin JOUBERT, appelé le Gros Bois de l'hoirie de feu S^r Claude FAURE, un vieux chazal dont on reconnaît encore la voûte d'un four à cuire le pain .

La maison Cotton avit un batiment aux Chattellet qui existait encore il n'y a pas cent ans mais cette maison ou grange n'avait été bâtie que longtemps après la destruction du village, sans doute pour la commodité du particulier qui y avait alors des grandes possessions et vraisemblablement y faisait consommer une partie de ses fourrages, Julien SIAUD est propriétaire aujourd'hui de ce chazal, et de la prairie qui lui est contiguë .

Ce n'est point ce chazal sur lequel je ...

P. 58.

Je ne fonde pour juger que le coldornon a été habité, j'ai d'autres notions bien plus vraies semblables entre-autre un pré de JOUBERT Martin appelé le cimetière, l'étimologie de ce nom ferait présumer qu'on y enterrait les morts, mais comme ce pré est très éloigné du village des granges il paraîtrait douteux si on avait pas acquis la certitude du fait en raison que le bénitier en pierre qui est actuellement dans notre église, a été apporté du Coldornon ainsi que celle des font baptismaux . D'où je conclus qu'il existait un autre village plus près du cimetière qui n'était celui des granges et où l'église était probablement situé; hors si comme je le pense cet endroit était considéré alors comme chef lieu d'une paroisse, il faut convenir que c'était dans des temps très reculés et que le torrent du Salude aurait rompu sa digue à la siec de Cèdredrayette et aurait envoyé généralement toutes les possessions du Col-Dornon qui furent sans doute abandonnées pendant longtemps, et probablement déchargés de toutes contributions, sauf quelques articles moins enravinés situés aux dites granges et le long des Prés-neuf. où l'on remarque encore des douves ou broues où le terrain est plus élevé ce qui annoncerait qu'avant le dérivation on y avait l'abouré ...

P. 59.

Ces articles de prés sont sans doute ceux qui furent livrés sur l'ancien parcellaire, le surplus a été peu à peu désaffrès au fur

et mesure que la ruine s'était bonifiée de vétusté, depuis les défrichements qui ne consistaient qu'à ôter les pierres de la surface pour en former des clapiers ou claperont, le Coldornon a été stable et le sera longtemps attendu que le torrent qui l'avait envahi se fera de alors aidé par la nature une digue inébranlable qui depuis a élyté le torrent d'une manière à ne plus craindre son irruption, il faudrait une crue d'eau semblable au déluge pour l'envahir une seconde fois car il n'y a d'exposé que la partie qui longe les ruines appelées les Clutais , les blachettes, et les gros-bois .

Il est donc constant que la plus grande partie du Coldornon a resté pendant longtemps sous des défriches communaux, grévés d'un impôt appelé surtaux que nous avons chargés en faisant les états de sections à la vérité la majeure partie de ses défrichements étaient d'ancienne date mais il en est qui ne comptent pas encore un grand nombre d'années, à coup-sur la commune aurait eue le droit, il n'y a pas encore soixante ans, d'en faire evincer plusieurs possesseurs habitants au Revier, lesquels sont devenus par la succession des tene propriétaires incommutables des eyssards qu'ils ont fait sur notre sol, il y a environ quarante ans que le S^r Julien SIAUD ...

P.60.

pere, qui n'était pas un homme ordinaire entrepris de les déposséder, mais il ne fut plus à tems il eut le regret que ceux qui l'avaient précédé n'eussent pas fait ce qu'il ne pouvait plus faire lui même, cependant son procédé tendit encore à l'avantage de la commune, car depuis les habitants du Revier n'ont pas osé faire le moindre eyssards et tous ceux qu'ils y avaient fait antérieurement ont été compris dans les états de sections.

Posterieurement aux sections le S^r Pierre JOUBERT-Gaillard a pratiqué un eyssarde considerable, appelé au grandMalazé, son frere Julien un à la sime de Côtedrayette et son frere Jean, un au Clutai, ce dernier s'est meme prévalû d'un bosquet essence fayard qui forme aujourd'hui une blache importante, ces trois eyssards sont du nombre de ceux dont j'ai parlé ailleurs, si la commune les laisse jouir elle doit les imposer dans la juste proportion de leurs revenus qui est conséquent .

Il y a aussi Jacques JOUBERT, Jean et François VILLARET freres, qui ont eyssartée la Cotte du Gros-Bois, ce pas ne nuit à la commune que parce qu'en est obligé d'empêcher que les bestiaux n'entrent pas dans leurs eyssards, c'est toujours une gêne qui je pense ne durera pas longtemps, l'ingratitude de ce sol dégoutera les défricheurs qui finiront par l'abandonner, ce qui le prouve c'est la cotte de Julien

(A suivre)

Les conscrits des classes 66 et 67 ont fêté leurs 70 ans



« Les 55 conscrits et leurs conjoints nés en 46 et 47 des 3 vallées de la Bonne pour Valjoufrey et Valbonnais, de la Malsanne pour Le Périer et Chantelouve et de la Roizonne pour Oris et Lavalpens ont fêté leurs 70 printemps au Restaurant les Aveilles à la Motte d'Aveillans. Tous originaires ou ayant vécu dans ces montagnes qui les ont vu grandir, ils ont échangé leurs souvenirs, anecdotes et photos. Ils ont été parmi les derniers à passer le conseil de révision à Valbonnais et à fêter les conscrits. Certains sont restés au pays pour aider le Père à exploiter cette terre ou ont extrait l'antracite des mines de La Mure, d'autres ont été artisans ou commerçants et les derniers sont partis pour la ville, à Grenoble ou bien plus loin encore. Mais tous ont plaisir à se retrouver autour d'une bonne table pour pousser la chansonnette ou pour faire quelques pas de danses grâce à l'animation assurée de "voix de maître" par Michel Vittone. Ils se sont donné rendez vous dans 5 ans, pour les 75 ans et pourquoi pas dans le petit train de La Mure qui aura à cette date repris du service » nous dit Gérard Borel, toujours sur le qui-vive pour satisfaire les convives.

Un peu plus loin, Nicole, fidèle lectrice de la gazette valbonnetine, retrouve avec émotion la bande d'ados qu'elle n'a pas revue depuis 55 ans à cause de l'éloignement géographique. « Ne bougez pas ! » lance le photographe. Trop tard, certains ont bougé !

